



Extrait du Registre des Délibérations

## Délibération 2025-051

### Concession de service public n° 2025-VUR-02 – Concession de service de mise en fourrière des véhicules pour la commune de Villemur-sur-Tarn : Attribution

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 23 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2025.

#### Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Farid MASMOUDI.

#### Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN  
Mme Agnès PREGNO a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER  
M. Marc SENOUCHE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS  
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT  
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
M. Dominique MARIN a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE  
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE  
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

#### Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

#### Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 20 | Pouvoirs - 08 | Membres absents – 01

## Exposé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes se trouvait dans l'obligation de relancer la délégation de service public relative à la mise en fourrière des véhicules, qu'en l'espèce, seule la commune de Villemur-sur-Tarn souhaitait bénéficier de la nouvelle délégation de service public relative à la mise en fourrière des véhicules ainsi, une nouvelle procédure a été lancée.

La date limite de dépôts des offres a été fixée au 23 mai 2025.  
Une seule offre a été déposée.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'offre de l'entreprise candidate et propose de retenir l'offre de l'entreprise **GARAGE OLIVIER** pour la gestion de la mise en fourrière des véhicules sur le territoire de la commune.

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement de l'entreprise GARAGE OLIVIER ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

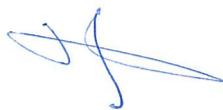
Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 28 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,



Florence DELTORT



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN